



SYTRAIVAL  
130 Rue Benoît Frachon  
69 400 VILLEFRANCHE SUR SAONE

Service public de production, transport et  
distribution de chaleur

**SYTRAIVAL**

---

## POLICE D'ABONNEMENT

---

Abonné : «Raison\_sociale»

Rue : «Adresse\_1» «Adresse\_2» «Adresse\_3»

Code postal - Ville : «Code\_postal» «Ville»

Juin 2008

## SOMMAIRE

1.	Objet de la police d'abonnement .....	3
2.	Conditions générales du service .....	3
3.	Avenant ou modifications du règlement de service .....	3
4.	Durée de la police d'abonnement .....	3
5.	Timbre et enregistrement .....	3
6.	Renseignements concernant l'Abonné .....	4
7.	Caractéristiques techniques du poste de livraison .....	5
7.1.	Emplacement et caractéristiques du poste de livraison .....	5
7.2.	Puissances souscrites .....	5
7.3.	Compteur d'énergie thermique .....	5
8.	Tarifification .....	6
8.1.	Terme R1 .....	6
8.2.	Terme R2 .....	7
9.	Indexation des tarifs .....	8
9.1.	Terme R1 .....	8
9.2.	Terme R2 .....	11
10.	Calcul des révisions de prix .....	12
11.	Conditions suspensives .....	12

## **1. Objet de la police d'abonnement**

La présente police d'abonnement présente les conditions d'abonnement au service public de production, transport et distribution de chaleur du SYTRAIVAL.

## **2. Conditions générales du service**

Les conditions générales applicables au contrat d'abonnement liant l'Abonné et le SYTRAIVAL, sont celles édictées dans le règlement de service relatif à la production, au transport, et à la distribution publique de chaleur, par la chaufferie collective et le réseau de chaleur situé sur le territoire de la commune de Villefranche Sur Saône, approuvé par le SYTRAIVAL par délibération du XX/XX/XXXX.

L'Abonné reconnaît avoir pris connaissance du règlement de service qui s'applique dans son intégralité à la présente police d'abonnement et qui lui a été fourni avec le formulaire de demande de police d'abonnement, et également au moment de la signature de la présente police d'abonnement.

## **3. Avenant ou modifications du règlement de service**

Toute modification du règlement de service, dûment approuvé par le SYTRAIVAL, sera immédiatement applicable aux Abonnés, après leur information.

## **4. Durée de la police d'abonnement**

La présente police prend effet à sa date de signature.  
La durée de l'abonnement est fixée à 15 ans.

Le démarrage de la facturation sera effectif lorsque les installations de production (chaufferie bois, gaz, etc ;) seront réceptionnées.  
De même, les postes de livraisons devront être achevés.

## **5. Timbre et enregistrement**

Conformément à l'article 670-17 du Code Général de Impôts, la police d'abonnement est dispensée de la formalité d'enregistrement.

En cas de présentation volontaire à cette formalité, les droits d'enregistrement ainsi que les droits de timbre seront supportés par la partie qui aura procédé à cette présentation.

## 6. Renseignements concernant l'Abonné

Raison sociale : «Raison\_sociale»  
Responsable : «Prénom\_du\_responsable» «Nom\_du\_responsable»  
Téléphone - Fax : «Téléphone» / «Fax»  
Agissant en qualité de : «Qualité»

Adresse de facturation :  
«Adresse\_1»  
«Adresse\_2»  
«Adresse\_3»  
«Code\_postal» «Ville»

Adresse de fourniture de chaleur :  
«Adresse\_11»  
«Adresse\_21»  
«Adresse\_31»  
«Code\_postal1» «Ville1»

Date de mise en service prévisionnelle : «Date\_de\_mise\_en\_service\_prévisionnelle»  
Mise en service effective (remplir ultérieurement) : «Date\_de\_mise\_en\_service\_effective»

## 7. Caractéristiques techniques du poste de livraison

### 7.1. Emplacement et caractéristiques du poste de livraison

Sous-station n° : «Sousstation\_n»

Nombre de logements : «Nombre\_de\_logements»

Volume chauffé (m3) : «Volumes\_chauffés\_en\_m3»

Informations complémentaires : «Informations\_complémentaires»

### 7.2. Puissances souscrites

Pour le chauffage (pour une température extérieure de base de -10 °C) :  
«P\_Chauffage\_en\_kW» kW

Pour l'eau chaude sanitaire (le cas échéant) : «P\_ECS\_en\_kW» kW

Autres (le cas échéant) : «P\_autres\_en\_kW» kW

**Puissance totale souscrite : «P\_total\_souscrite» kW**

### 7.3. Compteur d'énergie thermique

(Informations à remplir à la prise en charge)

Compteur n° (identification SYTRIVAL) : «N\_de\_compteur»

Marque : «Marque»

Type : «Type»

N° de série : «N\_de\_série»

Unité de comptage : «Unité\_de\_comptage»

## 8. Tarification

La valeur du prix de vente de l'énergie thermique à chaque Abonné est déterminée par la formule suivante :

$$R = R1 \times Q + R2 \times P$$

Avec :

Q : quantité de chaleur consommée par l'Abonné (en MWh)

P : puissance souscrite par l'Abonné (en kW)

La constitution ainsi que les tarifs de base ( valeur juin 2008) sont fournis ci-dessous :

### 8.1. Terme R1

Le terme R1 est un élément proportionnel représentant le coût des combustibles ou autres sources d'énergie (sauf l'électricité afférente aux usages visés en R2) réputés nécessaires, en quantité et en qualité, pour assurer la fourniture d'un MWh d'énergie calorifique destiné au chauffage des locaux, à la production d'eau chaude sanitaire ou au réchauffage d'eau.

Pour chaque combustible utilisé, est défini un terme R1 ; il est précisé par un indice complémentaire (u pour l'énergie de l'Usine d'incinération, b pour le bois et g pour le gaz naturel).

Le terme R1 tient compte de la mixité des combustibles telle que définie ci-après :

$$R1 = a \times R1u + b \times R1b + c \times R1g$$

dans lequel  $a + b + c = 1$

Énergie livrée en sous-station	
R1uo	10,21 €.HT/MWh livrés
R1bo	25,52 €.HT/MWh livrés
R1go	69,01 €.HT/MWh livrés
a	65 %
b	20 %
c	15 %
<b>R1</b>	<b>22,09 €. HT/MWh livrés</b>

## 8.2. Terme R2

Le terme R2 est une redevance annuelle correspondant à un abonnement, réparti entre les Abonnés selon la puissance souscrite, représentant la somme des coûts annuels suivants :

- r21 : coût de l'énergie électrique utilisée mécaniquement pour assurer le fonctionnement des installations de production et de distribution d'énergie ainsi que l'éclairage des bâtiments (sauf les sous-stations).
- r22 : coût des prestations de conduite, de petit entretien et de grosses réparations, frais administratifs (redevances, taxes, frais divers...), nécessaires pour assurer le fonctionnement des installations primaires.
- r23 : coût des prestations de gros entretien et de renouvellement des installations.
- r24 : charges financières liées au financement des investissements des travaux de premier établissement.

$$R2 = r21 + r22 + r23 + r24$$

Ces montants sont répartis entre chaque abonné en fonction de la puissance souscrite par chacun.

Abonnement réseau de chaleur	
r21 o	4,06 €.HT/kW
r22o	12,62 €.HT/kW
r23o	7,11 €.HT/kW
r24o	38,52 €.HT/kW
<b>R2</b>	<b>62,31 €.HT/kW</b>

## 9. Indexation des tarifs

Les prix sont indexés, élément par élément, par application des formules ci-après.

### 9.1. Terme R1

Le terme R1 est calculé selon le paragraphe 8.1 de la présente police d'abonnement

#### - Terme R1u

$$R1u = R1uo \times (0,20 + 0,30 \times IS/ISo + 0,50 \times IC/ICo)$$

Formule dans laquelle :

IS : Dernière valeur connue à la date de facturation de l'indice "Taux de salaire horaire ensemble des secteurs non agricoles », publiée au Moniteur des Travaux Publics (référence indice : ENS-0).

IC : Dernière valeur connue à la date de facturation de l'indice " Prix à la consommation, ensemble des ménages, par secteur conjoncturel Métropole et DOM, ensemble hors tabac", publiée sur le site <http://www.actuprix.fr> (référence : 4018E).

Les valeurs connues de ces indices sont les suivantes :

IENS-0 = 134,80 au 1<sup>er</sup> janvier 2008

4018 E<sub>0</sub> = 118,50 au 1<sup>er</sup> mai 2008

R1uo, valeur du terme R1u au 1er juin 2008,

Soit R1uo = 10,21 €.HT/MWh



- **Terme R1b**

Le terme R1b résulte de la relation suivante :

$$R1b = R1bo \times (0,10 + 0,20 IS/ISo + 0,4 \times IT/ITo + 0,30 \times IPC/IPCo)$$

Formule dans laquelle :

IS : Dernière valeur connue à la date de facturation de l'indice "Taux de salaire horaire ensemble des secteurs non agricoles », publiée au Moniteur des Travaux Publics (référence indice : ENS-0).

IT : Dernière valeur connue à la date de facturation de l'indice de la chambre des loueurs et transports industriels "Activités route avec conducteur et carburant", publiée sur le site <http://www.actuprix.fr> (référence indice : ACT-RA).

IPC : Dernière valeur connue à la date de facturation de l'indice " Prix à la consommation - IPC - ensemble des ménages - par secteur conjoncturel Métropole - énergie - ensemble", publiée sur le site <http://www.indices.insee.fr> (Référence Indice : IPC-SCME - Identifiant n° 000641255)

Les valeurs connues de ces indices sont les suivantes :

IENS-o	= 134,80	au 31 décembre 2007
ACT-RAo	= 205,50	au 1 <sup>er</sup> janvier 2008
IPCo	= 161,62	au 1 <sup>er</sup> mai 2008

R1bo, valeur du terme R1b au 1er juin 2008,

Soit R1bo = 25,52 €.HT/MWh

**- Terme R1 gaz**

Le terme R1g résulte de la relation suivante :

$$R1g = R1go \times (0,95 \times Pgh/Pgho + 0,05 \times Pge/Pgeo)$$

Formule dans laquelle :

Pgh = Prix du gaz hiver - tarif B2S niveau 1 exprimé en €. HT / kWh PCS

Pge = Prix du gaz été - tarif B2S niveau 1 exprimé en €. HT / kWh PCS

Les valeurs connues de ces indices au 1<sup>er</sup> mai 2008 (derniers tarifs connus) sont les suivantes :

Pgho = 3,913 €. HT / kWh PCS

Pgeo = 3,152 €. HT / kWh PCS

R1go, valeur du terme R1g au 1er juin 2008,

Soit R1go = 69,01 €.HT/MWh

## 9.2. Terme R2

Chaque élément constitutif du terme R2 est révisé par application des formules suivantes :

$$r21 = r21o \times \text{ELCVSMT} / \text{ELCVSMT}o$$

$$r22 = r22o \times (0,15 + 0,75 \text{ ICHTTS1} / \text{ICHTTS1}o + 0,10 \text{ FSD1} / \text{FSD1}o)$$

$$r23 = r23o \times (0,15 + 0,30 \text{ ICHTTS1} / \text{ICHTTS1}o + 0,55 \text{ BT40} / \text{BT40}o)$$

Formules dans lesquelles :

ICHTTS1 : dernière valeur connue à la date de facturation de l'indice "Coût horaire du travail - tous salariés confondus des industries mécaniques et électriques (NAF 28 à 35)", publiée sur le site <http://www.actuprix.fr> (référence : ICHTTS1).

Fsd1 : Dernière valeur connue à la date de facturation de l'indice "Frais et services divers catégorie 1" (indice de remplacement du PSDA, calculé une seule fois à la 1<sup>ère</sup> publication des indices le constituant et non réactualisé aux publications suivantes) publiée sur le site <http://www.actuprix.fr> (référence : PSDNR1 ou FSD1).

EMT: Dernière valeur connue à la date de facturation de l'indice "Production française commercialisée sur le marché français, dans l'industrie - nomenclature CPF - Electricité moyenne tension, tarif Vert A" publiée sur le site <http://www.actuprix.fr> (référence: IPP-085031109 ou 401010).

BT40 : Dernière valeur connue à la date de facturation de l'indice national "Bâtiment : chauffage central" publié sur le site <http://www.actuprix.fr> (référence : BT40).

Les valeurs connues de ces indices sont les suivantes :

ICHTTS1o	= 139,60	au 1 <sup>er</sup> février 2008
Fsd1o	= 120,30	au 1 <sup>er</sup> avril 2008
EMTo	= 106,50	au 1 <sup>er</sup> janvier 2008
BT40o	= 878,50	au 1 <sup>er</sup> février 2008

r21o, r22o et r23o valeurs des termes r21, r22 et r23 au 1er juin 2008, soit :

$$r21o = 4,06 \text{ €} \cdot \text{HT/kW}$$

$$r22o = 12,62 \text{ €} \cdot \text{HT/kW}$$

$$r23o = 7,11 \text{ €} \cdot \text{HT/kW}$$

## 10. Calcul des révisions de prix

Le calcul des variations de prix est communiqué par le SYTRAIIVAL lors de chaque facturation.

Les différents termes sont calculés avec quatre décimales, arrondies au plus près à trois décimales. Le calcul est effectué avec les derniers indices publiés à la date de la facturation.

Si la définition ou la contexture de l'un des paramètres entrant dans les formules d'indexation vient à être modifiée ou si un paramètre cesse d'être publié, de nouveaux paramètres sont introduits par le SYTRAIIVAL afin de maintenir, conformément aux intentions des parties, la concordance souhaitée entre la tarification et les conditions économiques.

## 11. Conditions suspensives

La présente police ainsi que ses conditions techniques et tarifaires sont conclues sous réserve des conditions suivantes :

- Signature des polices par les autres abonnés ayant servit de base à l'établissement du projet,
- Nombre total de kW souscrits permettant l'équilibre économique des charges fixes R2 (entretien, maintenance, électricité, GER, amortissement de l'investissement initial).

Fait en 2 exemplaires dont un à conserver par l'Abonné,

Pour le SYTRAIIVAL :

Le

Nom :

Signature et cachet :

Pour l'Abonné :

Le ...../...../20.....

Nom :.....

Signature et cachet :

Document à annexer à la Police d'Abonnement

**Demande de police d'abonnement au service de la distribution publique de chaleur par la chaufferie collective et du réseau de chaleur situés sur le territoire de la commune de Villefranche sur Saône**

Exemplaire à conserver par l'Abonné

Je soussigné,

NOM - Prénom - :  
Agissant en qualité de :  
  
Raison sociale :  
Adresse :

après avoir pris connaissance du règlement de service relatif à la production, au transport et à la distribution publique de chaleur, par la chaufferie collective et le réseau de chaleur situés sur le territoire de la commune de Villefranche sur Saône, auquel je m'engage à adhérer en tous points, demande pour l'immeuble suivant :

Désignation (nom de l'immeuble desservi) :  
  
Rue :  
  
Code postal - Ville :

un abonnement pour la fourniture de chaleur nécessaire (cocher le cas échéant) :

au chauffage     à la production d'eau chaude sanitaire

Les caractéristiques du fluide secondaire sont les suivantes :

Température max. de départ de l'échangeur (°C) : 90 °C  
Température max. de retour à l'échangeur (°C) : .....  
Pression max. du réseau secondaire à l'échangeur (bar) : .....

La puissance souscrite s'établit comme suit :

Puissance souscrite (kW) :

L'Abonné opte pour le mode de paiement suivant : (rayer les mentions inutiles)  
Chèque - Virement bancaire - Mandatement administratif

La présente demande prend effet à compter du

La présente demande doit être signée par les deux parties et sera réputée acceptée de fait par tout usager utilisant la chaleur délivrée par le réseau pour l'immeuble décrit ci-dessus.

Fait en 2 exemplaires dont un à conserver par l'Abonné,

Pour le SYTRAIVAL :

Le :

Signature et cachet : Signature et cachet

Pour l'Abonné :

le ...../...../20.....

Document à annexer à la Police d'Abonnement

**Demande de police d'abonnement au service de la distribution publique de chaleur par la chaufferie collective et du réseau de chaleur situés sur le territoire de la commune de Villefranche sur Saône**

Exemplaire à conserver par l'Abonné

Je soussigné,

NOM - Prénom - :  
Agissant en qualité de :  
  
Raison sociale :  
Adresse :

après avoir pris connaissance du règlement de service relatif à la production, au transport et à la distribution publique de chaleur, par la chaufferie collective et le réseau de chaleur situés sur le territoire de la commune de Villefranche sur Saône, auquel je m'engage à adhérer en tous points, demande pour l'immeuble suivant :

Désignation (nom de l'immeuble desservi) :  
  
Rue :  
  
Code postal - Ville :

un abonnement pour la fourniture de chaleur nécessaire (cocher le cas échéant) :

au chauffage     à la production d'eau chaude sanitaire

Les caractéristiques du fluide secondaire sont les suivantes :

Température max. de départ de l'échangeur (°C) : 90 °C  
Température max. de retour à l'échangeur (°C) : .....  
Pression max. du réseau secondaire à l'échangeur (bar) : .....

La puissance souscrite s'établit comme suit :

Puissance souscrite (kW) :

L'Abonné opte pour le mode de paiement suivant : (rayer les mentions inutiles)  
Chèque - Virement bancaire - Mandatement administratif

La présente demande prend effet à compter du

La présente demande doit être signée par les deux parties et sera réputée acceptée de fait par tout usager utilisant la chaleur délivrée par le réseau pour l'immeuble décrit ci-dessus.

Fait en 2 exemplaires dont un à conserver par l'Abonné,

Pour le SYTRAIVAL :

Le :

Signature et cachet :

Pour l'Abonné :

le ...../...../20.....

Signature et cachet